



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 95136

Texte de la question

M. Jean-Claude Perez attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargée de l'aide aux victimes sur les interrogations des membres de l'Union nationale des personnels et retraités de la gendarmerie (UNPRG). En effet l'UNPRG vient d'apprendre que 1 300 dossiers de demande de pension des victimes des actes terroristes du 13 novembre 2015 seraient traités en priorité par les personnels de la sous-direction des pensions du ministère. Selon l'UNPRG cette mesure « va provoquer un retard de 18 mois pour l'instruction médico-administrative des autres dossiers (demande de pension, révision et accessoires de pension) des militaires actifs et retraités de la gendarmerie ». Inquiets de ce retard dans le traitement de ces dossiers, l'UNPRG souhaite connaître les mesures que le Gouvernement va mettre en place pour faire face à cette situation. Aussi il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les intentions du Gouvernement sur ce dossier.

Texte de la réponse

Les dossiers de liquidation des pensions militaires de retraite des militaires de la gendarmerie sont traités par un bureau distinct de celui qui traite des invalidités. Par voie de conséquence, il n'existe aucun risque de retard pour le traitement des dossiers de pension des nouveaux retraités. S'agissant de l'invalidité, il existe effectivement un nombre important de dossiers de pension d'invalidité des victimes d'attentats qui vient s'ajouter aux dossiers des pensions d'invalidité des militaires. La sous-direction des pensions du ministère de la défense met tout en œuvre pour réduire au maximum les délais.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Perez](#)

Circonscription : Aude (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95136

Rubrique : Gendarmerie

Ministère interrogé : Aide aux victimes

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 avril 2016](#), page 3216

Réponse publiée au JO le : [16 mai 2017](#), page 3590